Communiqué

Pour diffusion immédiate

4 décembre 2019

D'après la vérificatrice générale, la province pourrait prendre plus de mesures à l'égard des récidivistes pour améliorer les conditions de travail dangereuses

(TORONTO) De nombreuses entreprises inspectées à plusieurs reprises au cours des six dernières années ont fait l'objet de multiples citations pour des risques semblables à la santé et à la sécurité en milieu de travail, affirme la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2019* publié aujourd'hui.

- « Les efforts déployés par le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences pour faire appliquer la loi n'agissent pas sur les pratiques dangereuses de nombreux employeurs », a déclaré M^{me} Lysyk après le dépôt de son Rapport à l'Assemblée législative.
- « L'intensification des inspections et des efforts déployés par le gouvernement provincial pour faire appliquer la loi peut aider à réduire les maladies, les blessures et les décès en milieu de travail. »

En revanche, le Rapport mentionne que, depuis 2009, l'Ontario est la province canadienne affichant le plus faible taux de blessures entraînant une perte de temps au travail. Par ailleurs, l'Ontario se classe en deuxième place pour le plus faible taux moyen de décès des travailleurs enregistré au Canada entre 2013 et 2017.

Le Rapport souligne toutefois que le gouvernement provincial ne devrait pas adopter une attitude complaisante. Il précise qu'au cours des cinq dernières années, le nombre de blessures dans le secteur industriel et dans celui des soins de santé a augmenté de 21 % et de 29 %, respectivement. De plus, seulement 23 exploitations minières, sur un total de plus de 550, ont fait l'objet d'une inspection complète.

En 2018, 85 personnes ont perdu la vie au travail tandis que 62 000 personnes ont dû prendre congé en raison d'un accident du travail en Ontario. De plus, 143 personnes sont décédées à la suite d'une maladie professionnelle.

En 2018-2019, les activités de prévention et d'application de la loi associées au Programme de santé et de sécurité au travail du Ministère ont coûté environ 200 millions de dollars. Près de la moitié de ces fonds a été versée à six associations de santé et de sécurité afin qu'elles donnent aux entreprises et aux travailleurs des conseils ainsi qu'une formation sur la sécurité en milieu de travail. Le Rapport souligne toutefois que le Ministère ignore jusqu'à quel point les associations ont contribué à prévenir les blessures et les maladies au travail.

Voici quelques constatations du Rapport :

- Le Ministère ne tient pas de répertoire des entreprises soumises à des inspections en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail. Selon les estimations du Rapport, le système du Ministère couvre seulement 28 % des entreprises de l'Ontario. Chaque année, le Ministère inspecte seulement environ 1 % des entreprises de l'Ontario à titre proactif et fait enquête sur une autre tranche de 1 % des entreprises après que des incidents se sont produits.
- Lorsque les pratiques en milieu de travail d'une entreprise s'avèrent dangereuses, le Ministère ne sait pas si le propriétaire possède d'autres entreprises, car il n'enregistre pas systématiquement les renseignements relatifs à la propriété.

• Bien que la responsabilité liée à la santé et à la sécurité des travailleurs incombe principalement à l'employeur en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, les amendes sont presque toujours imposées à des particuliers, comme les travailleurs et les superviseurs, plutôt qu'aux employeurs.

-30-

Renseignements : Bonnie Lysyk Vérificatrice générale (416) 327-1326

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca



Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.